

Snes Copsy Info Rapide



Mai 2010

N° 13

Groupe de travail ministériel : des précisions très inquiétantes !

Le groupe de travail ministériel, réuni le 5 mai, a examiné le document de travail transmis par le MEN, le 23 Avril sur les missions des conseillers d'orientation-psychologues.

Dès le 26 Avril, le Snes mettait à la disposition de tous les collègues sur son site et par envoi dans tous les CIO, le document ministériel et ses premières analyses. Force est de constater que celles-ci n'ont pas été démenties par les réponses du Directeur général de la DEGESCO.

QUESTIONS POSÉES ET RÉPONSES APPORTÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

Le Snes est tout d'abord intervenu sur le statut du texte :

S'agit-il d'une circulaire d'application du décret du 20 Mars 1991, ou d'un texte ayant une autre destination ?

Dans le cas où ce texte serait bien une circulaire nationale d'application, elle serait alors, en l'état, en contradiction avec le contenu du décret : pas de référence à l'affectation des co-psy dans un CIO, pas de respect de l'article 2, modification de notre public prioritaire, absence totale de référence aux directeurs de CIO.

Le directeur a précisé que l'objectif était bien d'aboutir à une circulaire mais que la question de notre décret statutaire n'était pas tranchée. « La forme sera dépendante du fond » a souligné JM

Blanquer, laissant ainsi entendre que selon l'évolution du texte, cette réécriture serait ou non nécessaire.

« Changer le décret est une chose possible mais non certaine ». Pour sa part, le Snes, à la différence d'autres organisations, a rappelé qu'il était totalement opposé à une réécriture du décret, qui correspond actuellement à la définition du métier de co-psy, de son cadre d'exercice dans le réseau des CIO, de son recrutement et de ses conditions de travail. De plus, si telle était l'intention du MEN, il y aurait pour le moins rupture des engagements de départ puisque l'ouverture des discussions a été clairement située en conformité avec le statut !

L'existence des CIO et d'équipes de co-psy

Les CIO ne sont jamais mentionnés dans le texte (sauf dans une parenthèse). Les co-psy deviennent par contre « associés aux centres de ressources, réseaux locaux de la formation, de l'emploi, et de l'insertion ». Le Snes a insisté sur l'inquiétude des collègues quant à la disparition du réseau qui constitue un point d'ancrage fort pour la profession et une ressource pour l'éducation nationale, les élèves et les familles.

Le directeur a précisé que l'on tendait « vers une organisation nouvelle ». Beaucoup de choses ne sont pas encore définies a-t-il dit notamment en rapport avec la labellisation. Le service dématérialisé selon lui ne va pas à l'encontre des CIO. « Il ne s'agit pas d'une mort mais d'une renaissance. Ce qui se joue pour les CIO, c'est leur capacité à exister de manière renouvelée avec les autres structures. C'est une réalité qu'il faut avoir à l'esprit. Mais il ne peut s'agir du statu quo quant à la nature et à l'emplacement des CIO ». On peut difficilement être plus clair !

Le travail en direction du public scolaire.

Le Snes a rappelé son opposition à la limitation de l'intervention des co-psy aux seuls élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour tous les élèves, le travail approfondi sur l'aide à l'adaptation et la contribution à la réussite scolaire, en amont est nécessaire. Il est la condition pour que le conseil ne se réduise pas à un constat d'impossibles, et à de la soumission au futur le plus probable et aux déterminismes de tous ordres. La projection dans l'avenir ne va pas de soi pour tous les élèves. C'est bien le rôle du co-psy que de favoriser en particulier pour en faire un levier de réussite. La DEGESCO a confirmé qu'il était bien envisagé de limiter le périmètre

d'action des co-psy, aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Il s'agirait d'ouvrir l'horizon pour un travail plus partagé, notamment en direction de l'enseignement supérieur. « On élargit la perspective pour les personnels » a souligné JM Blanquer : « Ils seront réinvestis d'une mission renouvelée ». Le co-psy est, selon lui, dans une position charnière, c'est « un ensemblier qui peut favoriser la projection dans l'avenir mais au même titre que tout éducateur. Tous les éducateurs ont cette capacité ». Il ne s'agit pas, à ajouté le Directeur, d'externaliser sur un personnel spécifique mais de responsabiliser tous les acteurs. »

Il s'agit donc bien de la poursuite de la même logique : transférer sur les enseignants le rôle de conseil direct auprès de tous les élèves tandis que les copsy serviraient de ressources pour les cas les plus épineux ou en tant que conseillers techniques des chefs d'établissements. Il est pour le moins étonnant que des organisations syndicales qui ont voté la réforme du lycée et refusé un amendement du Snes limitant le tutorat au terrain pédagogique et méthodologique, s'étonnent aujourd'hui de cette volonté de voir le conseil aux élèves « lambda » assuré uniquement par les enseignants !

Quelle implication est attendue des cio et des personnels dans le service dématérialisé ?

Le Snes avait rencontré le 20 Avril , B Saint-Girons, avant son départ en tant que DIO. (voir compte rendu sur le site) . Celui-ci semblait considérer que la participation des services au SDM se situerait au niveau d'une réponse aux demandes des collégiens et des lycéens, transitant par cette plateforme ou par la plateforme de l'ONISEP. Il ne semblait pas envisagé, de fondre les CIO dans des structures uniques, ni d'étendre le champ de compétences des co-psy au conseil approfondi auprès des adultes. Ce n'est manifestement pas l'option prise par le MEN qui, en l'absence de données précises préfère laisser l'éventail très ouvert plutôt que protéger la spécificité de nos missions et du rôle du CIO.

La DEGESCO ne nous a pas apporté d'éclaircissement sur ce point et on peut considérer que tout reste possible : le recours à des copsy pour répondre sur les plateformes du SDM, peut être en plus des 6 plateformes régionales de l'ONISEP, et pour recevoir et donner des conseils approfondis à des adultes, manifestement bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui dans les CIO du point de vue du nombre et du point de vue de la nature de l'intervention .

Le calendrier et la méthode

Interrogé par le Snes sur la suite du travail, le Directeur général a indiqué que le groupe de travail poursuivrait ses travaux jusqu'à la fin de l'année scolaire, et que des conclusions seraient transmises au Ministre qui déciderait de la suite à donner. Un second groupe devrait avoir lieu à la mi -Juin.

REAGIR D'URGENCE !

Le projet ministériel correspond à une transformation radicale du service public d'orientation de l'Education nationale.

La profession est placée devant des choix fondamentaux. Notre identité de psychologue, la centration de notre travail dans l'éducation nationale et la définition du public scolaire et universitaire comme étant notre public prioritaire, l'existence du réseau des CIO et de directeurs, issus du corps pour en exercer la responsabilité, notre appartenance à un corps de fonctionnaire de l'Education Nationale : voilà ce que nous confère le statut de Mars 1991.

Le SNES, pour sa part, ne jouera pas les apprentis sorciers en demandant que ce décret soit modifié.

Aujourd'hui, si le projet du MEN reste en l'état, de fait, ce sont toutes ces garanties qui disparaissent ! Le Snes a fait plusieurs amendements au texte pour inscrire ce texte dans la déclinaison du statut actuel (voir les amendements)

Le réseau des CIO est fortement menacé, les propos du DEGESCO le confirment. Il ne serait pas question de préserver ses missions, ni son implantation géographique. Comme nous l'avons écrit dans la précédente info rapide, le MEN pense pouvoir se sortir à bon compte du guêpier du financement des CIO en impliquant les régions dans la prise en charge de ces plateformes régionales multi services. D'autant qu'il n'a pas l'intention de définir des cadres trop stricts mais plutôt « de laisser faire le local ».

Sans cadre précis, nos missions et nos conditions de travail seraient donc à géométrie variable !

Le Snes ne se satisfera pas de l'engagement de voir les actuels cio reconnus comme les « référents Education Nationale » dans des plateformes multi services. Comment dans un tel cadre défendre

notre identité, qui très vite sera diluée ; Les CIO ne sont pas que des structures d'accueil du public !

Parce qu'ils appartiennent à l'Education Nationale, ils constituent des observatoires du fonctionnement du système éducatif, jouent un rôle dans la formation des enseignants et des parents, un rôle de médiation entre les familles et l'Ecole, un rôle de coordination et de relais avec les autorités académiques et les partenaires extérieurs, ils sont une ressource essentielle pour la définition du travail des co-psy dans les établissements du district.

Vouloir à toute force les inscrire dans la seule entrée de la réception de tout public serait suicidaire !

Le Snes ne se satisfera pas davantage de l'assurance que les conseillers feraient bien du conseil ! Car aujourd'hui quel acteur de l'EN n'en fait pas ? Quelle garantie que cette définition implique la possession du titre de psychologue ? Les conseillers d'orientation-psychologues doivent rester des psychologues et pour cela inscrire leur action dans la durée afin d'agir pour favoriser l'accès à l'autonomie et l'émancipation de tous les élèves et ceci doit être inscrit en clair dans leurs activités.

Nous avons remis au ministère des propositions d'amendements que vous pouvez consulter sur notre site :

<http://www.snes.fr/Propositions-d-a...>

De plus, nous avons publié un communiqué de presse :

<http://www.snes.fr/Communique-de-pr...>

AGIR DES MAINTENANT !

A la suite de la réunion nationale des responsables académiques du SNES les 6 et 7 Mai un calendrier d'actions a été élaboré, afin de peser pendant qu'il en est encore temps sur les décisions à venir.

Du 10 Mai au 25 Mai actions d'informations et d'expression en direction des Rectorats et du MEN, des collègues, des enseignants et des parents (Organisation d'AG, tracts, réunions départementales avec les parents d'élèves...) Il ne faut pas hésiter à utiliser les heures mensuelles d'information syndicale et utiliser toutes les formes qui permettront aux collègues de s'extraire du tourbillon de cette fin d'année dans les établissements.

Pour réfléchir et agir ensemble :

Envois de fax ou de mails de protestation au Recteur et au MEN, lettres collectives de professeurs au rectorat et à l'IA, rencontres avec les parents, motions aux conseils d'administration....

En lien, une suggestion de motion à faire voter en CA et une proposition de courrier pour les enseignants à adresser au recteur et au ministre.

<http://www.snes.edu/Suggestion-de-m...>

Envoi massif de la carte postale à l'adresse du Ministre sur l'orientation qui sera dans l'US du 20 Mai

Le Vendredi 4 JUIN journée nationale d'action dans la profession déclinée au niveau académique ou inter-académique pour exiger le respect de notre statut et du cadre de nos missions actuelles, l'existence du réseau des CIO ancré dans l'EN et de l'appartenance des directeurs de CIO au corps des Co-Psy.

Cette journée pourra prendre la forme de rassemblements, sous des formes les plus médiatiques. CIO « plein vent », journée morte dans les CIO , conférence de presse....

Le jour du Groupe de travail à la mi-JUIN , actions symboliques dans les académies :

Sittings, rassemblements dans des lieux stratégiques tandis que des délégations des académies se rendront à Paris

Pour toute cette période, le Snes dépose un préavis de grève . Des contacts vont être pris dans le cadre de l'intersyndicale pour écrire au Ministre et aller si possible vers des actions communes.